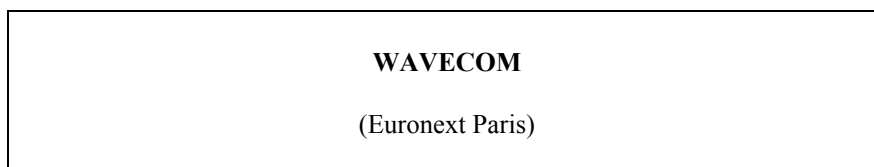


209C0510  
FR0000073066-OP039-A09

7 avril 2009

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.



1. Euronext Paris SA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 3 avril 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société Sierra Wireless France SAS visant les titres de la société WAVECOM, elle a reçu en dépôt 1 007 195 actions et 15 « océanes ». En outre, 40 752 actions représentées par des *American Depositary Shares* (ADS) ont été apportées à la réouverture de l'offre publique réalisée en parallèle aux Etats-Unis par Sierra Wireless France SAS.

Sierra Wireless France SAS a par ailleurs acquis 160 643 actions WAVECOM sur le marché au prix de 8,50 € par action pendant la réouverture de l'offre.

Au total, Sierra Wireless France SAS détient 14 562 502 actions représentant autant de droits de vote WAVECOM, soit 88,30% du capital et des droits de vote de la société (1), ainsi que 15 « océanes » WAVECOM sur les 666 « Océanes » restant en circulation (2).

Il est précisé que compte tenu de 1 091 861 actions Wavecom autodétenues et de 87 173 actions WAVECOM, détenues par des dirigeants ou salariés faisant l'objet à ce jour de promesses croisées (3), les actions WAVECOM non présentées à l'offre publique par les actionnaires minoritaires, soit au plus 751 360 actions, représentent au plus 4,56% du capital et des droits de vote de WAVECOM (4).

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris SA.

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé de 16 492 896 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
  - (2) Compte tenu du remboursement anticipé de 2 571 022 « océanes » le 12 mars 2009.
  - (3) 155 673 actions WAVECOM ont été attribuées gratuitement à ses dirigeants et ses salariés le 17 mai 2006 et sont actuellement en période de conservation jusqu'au 17 mai 2010 (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce). Ces actions sont actuellement incessibles aux termes de leur plan d'attribution. Ces actions, qui n'étaient d'ailleurs pas visées par l'offre publique initiée par Sierra Wireless France sur les titres WAVECOM, font ou feront l'objet de promesses de vente et d'achat conclues entre Sierra Wireless France et les porteurs d'actions gratuites (de manière à permettre leur transfert à Sierra Wireless France à l'issue de leur période de conservation, pour le prix offert dans le cadre de l'offre, soit 8,50 € par action). Ces promesses croisées sont conclues en application de l'engagement de liquidité proposé par Sierra Wireless France et sont actuellement en cours de signature avec notamment les différents porteurs d'actions gratuites. A ce jour, des promesses croisées portant sur 87 173 actions gratuites ont été conclues.
  - (4) De plus, les 651 actions WAVECOM susceptibles d'être créées par conversion des 651 « océanes » non présentées à l'offre publique, ajoutées aux 751 360 actions non présentées à l'offre, représentent au plus 4,56% des actions WAVECOM existantes et susceptibles d'être créées.